



COMPTE - RENDU

Groupe de travail « Eau » de la commission thématique

« Patrimoine naturel et eau »

Conseil de Développement

du PNR

des Préalpes d'Azur

Mairie de Gilette
19 mars 2015

Présents : Sylvain ARBAUD, adjoint au Maire de Pierrefeu et délégué au PNR – Patrick CALEGARI, délégué au PNR de Roquestéron – Geneviève CAMPODONICO, membre du CdD – Florence CHEVASSUS, directrice adjointe du SIEVI – Alain DELLAPINA, délégué au PNR d'Andon – Patricia DEMAS, Maire de Gilette, déléguée NCA Métropole au PNR – Camille DILET, chargée de mission au PNR – Renaud DUMAS, chargé de mission du CdD – Joëlle FAGUER, conseillère régionale, déléguée au PNR – Lionel FERRAN, adjoint au Maire de Gilette, délégué au PNR – Julie FUNEL, ambassadrice du PNR – René GILDONI, Maire de Revest-les-Roches, délégué au PNR – Claude JABOULET, Adjointe au Maire de Collongues, déléguée au PNR – Stéphanie LARBOURET, pôle environnemental de la CCAA – Corinne LECOINTRE, déléguée au PNR de Tourette-du-Château – Stéphane MAILLARD, délégué au PNR de Valderoure, membre du bureau en charge de la thématique Eau – Ivan MARTOUZET, administrateur du CdD – Sandrine PELLEGRINO, chargée de mission éducation au PNR/CAPG – René PERIER, administrateur du CdD. Pierre SALLES, délégué au PNR de Bonson – Françoise SIMON, membre du CdD – Candy THEULIERES, ambassadrice du PNR – Solange THIERRY, Syndicat des 3 Vallées (S3V) – Nicole TREVET, administratrice du Conseil de développement – Jacques VARRONE, Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, délégué au PNR.

Excusés : Frédéric BONACOSSA, comité départemental de spéléologie 06 – Mireille BOULLE, déléguée au PNR des Mujouls - Alix BROLIN, agent de développement à la FFRP 06 – Manu DANJOU, association Grande traversée des Alpes – Marc DAUNIS, Président du PNR des Préalpes d'Azur - Katia DIADEMA, conservatoire botanique méditerranéen – Nicolas DUPERRET, Conseiller qualité eaux à la CMA06 - Laurence ESTIMBRE, directrice du SICASIL et du SIAUBC – Mélanie FERRATON, chargée de recherche actions participatives pour la gestion intégrée de la ressource en eau, Amis des PNR du Sud-Est - Damien FICHEL, Conseil général 06, Patricia FLORIDI, Conseil général 06 – Claire FLOURY, Agence de l'eau RMC - Julien JEANNE, Chargé de mission eau et milieu aquatique à la Métropole NCA – Florelle MARIOTON, WWF France - Jean-Pierre MASCARELLI, Maire de Bouyon, Vice-Président du PNR des Préalpes d'Azur - Antonine MOHEN, Chargée de mission SAGE SIVU Haute Siagne - Romain PASSERON, Technicien supérieur de la Fédération de Pêche 06 – Cécile PITTET, chargée de mission eau et aménagement du territoire à la Région PACA – Katia TORELLI, Directrice du développement durable et du cadre de vie à la CAPG.

Ordre du jour :

- Introduction
- Présentation de la démarche « L'Estéron, l'eau en partage »
- Questions/réponses et interventions sur la présentation de l'action
- Ateliers
- Synthèse des ateliers et suites

Pièces jointes :

- Diaporama présenté lors de la réunion
- Fiche descriptive de l'action « L'Estéron, l'eau en partage »

1. INTRODUCTION

Madame Patricia Demas introduit ce groupe de travail, souhaitant la bienvenue dans la commune de Gillette et remerciant le Conseil de développement (CdD) pour l'initiative de cette réunion et du projet lancé autour de l'Estéron. Cette rivière constitue en effet le fil conducteur de cette vallée et ce projet s'inscrit tout à fait dans la politique de Gillette, axée sur la valorisation et la préservation de ses atouts et de son environnement.

Stéphane Maillard, membre du Bureau du PNR délégué sur la thématique « eau » introduit l'initiative du CdD de concertation autour du bassin versant de l'Estéron. Pour l'instant, ce bassin versant reste très préservé (au regard d'autres) en ce qui concerne la richesse de sa flore et de sa faune, avec des pratiques agricoles et forestières encore respectueuses de l'environnement. Cependant, de forts enjeux sont latents et il appartient aux acteurs du PNR de garder le caractère « sauvage » de cette rivière. De plus, l'action initiée par le Conseil de développement s'inscrit littéralement dans la charte du PNR : « *Mettre en place une **gestion globale concertée** des cours d'eau et des milieux aquatiques, de manière **solidaire** avec le littoral, en privilégiant une approche **par bassin** ».*

René Perier, administrateur bénévole du Conseil de développement du PNR présente ensuite l'ordre du jour et l'objectif de cet après-midi : le Conseil de développement a souhaité associer le plus en amont possible le groupe de travail « eau » de la commission thématique du Parc au suivi de l'action « L'Estéron l'eau en partage », notamment en proposant que ce groupe de travail assure la mission de **comité de suivi** de cette action. Il s'agit donc aujourd'hui d'informer mais aussi d'associer ce groupe de travail aux réflexions engagées.

Après une présentation de l'action et un moment de questions/réponses, cette réunion a été l'occasion de travaux collectifs en ateliers pour engager le recueil de données ainsi que le partage des visions et des projets des uns et des autres.

2. PRESENTATION DE LA DEMARCHE L'ESTERON, L'EAU EN PARTAGE

Le diaporama joint à ce compte-rendu a été présenté.

En préambule, il est rappelé que le Conseil de développement est une instance de concertation, voulue par les élus et les habitants, prévue dans la Charte du Parc. Sa principale mission est de mobiliser les compétences du territoire au service du PNR, en participant aux travaux des commissions thématiques. Il est animateur de la concertation sur le territoire.

Présentation de l'action :

Pour simplifier, trois grandes étapes se dégagent de cette action :

- Un état des lieux (diagnostic partagé), par la compilation des données existantes et la mobilisation des savoirs profanes qui complètent les données scientifiques.
- Identification des enjeux autour de l'eau et du bassin versant.
- l'identification de pistes d'actions concertées

En parallèle de ces trois axes, le thème de la solidarité amont-aval sera abordé et d'éventuelles préconisations pourraient être identifiées.

A la fin de l'été, les résultats de ces réflexions seront présentés à l'ensemble des partenaires concernés, dans le cadre de la commission thématique « eau et patrimoine naturel » du PNR. L'objectif sera l'approfondissement des pistes d'actions et des préconisations afin que leur mise en œuvre puisse être prise en compte dans les programmes de ces partenaires.

L'action « l'Estéron l'eau en partage » du Conseil de développement bénéficiera jusqu'à la fin du mois d'août de l'appui de Maëva Chodorowski, étudiante-stagiaire en Master 2 Eau et société de SupAgro Montpellier.

Pour conclure, il est demandé à l'ensemble du comité de suivi d' « apporter sa goutte d'eau » à ce travail.

3. QUESTIONS/REPONSES SUR LA PRESENTATION ET LE PROJET

Suite à une question sur l'appui de démarche de type « SAGE » ou « Contrat de rivière », il est rappelé que le Conseil de développement souhaite privilégier des démarches ascendantes et participatives et donc, dans un premier temps, engager un travail d'actualisation du diagnostic territorial et des enjeux, pour aboutir à des pistes de solutions avec l'ensemble des acteurs. Ainsi, l'éventuelle mise en place de dispositifs de type SAGE ou contrat de rivière pourrait être l'une des conclusions des réflexions engagées avec les acteurs du territoire.

Jacques Varrone remercie le CdD de faciliter et contribuer à la prise de conscience de la valeur que représente l'Estéron. Il rappelle que la ressource en eau est « obligatoire » et se situe au plus haut de la pyramide des normes. Sur l'Estéron, un potentiel énorme est naturellement préservé et la question des solidarités territoriales est incontournable pour cette préservation. Il félicite également le Conseil de développement pour le lancement d'une action, qui ne se situe pas dans le cas d'une « reprise de faute » mais bien dans la construction de l'avenir.

Il rappelle que la loi prévoit que les espaces naturels doivent contribuer à la gestion et la préservation de la ressource en eau : les forêts, omniprésentes dans le bassin versant de l'Estéron ont donc un rôle essentiel.

Il est également évoqué l'importance de concilier la préservation de l'Estéron avec les différents usages et activités économiques, dont certains peuvent présenter des dangers pour la qualité des eaux et/ou des milieux aquatiques.

Au cours de ces échanges, certains éléments de diagnostics sont ressortis dont notamment la fragilisation de la faune piscicole (exemple des salmonidés).

Le SIEVI participera à cette action, notamment sur les thématiques de l'alimentation en eau potable, ressource du bassin versant, et de l'assainissement non collectif.

Les ambassadrices du Parc informent également de la réalisation d'un comptage dans les zones d'eau de la Clue de Saint-Auban et de la Cerise (Gilette). Ces données sont en cours de recueil et permettront l'évaluation de la fréquentation selon un protocole établi par la stagiaire précédente qui avait travaillé sur les activités de pleine nature. Par ailleurs, au cours de l'année 2016, un poste saisonnier sur la gestion des activités de pleine nature devrait être mis en place par le Syndicat mixte du PNR.

4. ATELIERS

En fin d'après-midi, les participants ont pu participer aux trois ateliers organisés en vue de recueillir de façon dynamique leurs avis, propositions et contributions sur trois thèmes : le diagnostic partagé, l'identification des enjeux et les partenariats et synergies entre projets.

Atelier 1 : Vers un diagnostic partagé : quelles contributions des partenaires ?

Cet atelier a permis de recueillir les propositions et contributions suivantes :

■ Pour la qualité de l'eau et l'état de la ressource :

- Faire un recensement des informations contenues dans les documents d'urbanisme et/ou de planification : PLU, SCOT, Agenda21, PCET, etc.
- Recenser ce qu'il y a dans les ZNIEFF
- Contacter le service « eau » de la DDTM
- Le SIEVI : connaissance sur l'alimentation en eau potable, volume prélevé, données sur sources et sur l'assainissement non collectif (fosses septiques) sur 16 communes.
- Le Syndicat des 3 Vallées : données sur St Auban
- Pour la gestion de l'eau potable, il y a des régies communales, un syndicat sur Collongues, les Mujouls, Sallagriffon, le SIEVI, etc.
- Répertorier les pompages et captages sur l'Estéron et ses affluents et sources, ainsi que les installations sauvages
- Analyser les cartes hydrologiques pour rendre compte de la surface de l'impluvium

■ Pour l'impact des activités de pleine nature :

- Les « Ambassadrices » du PNR vont faire un comptage des « usagers » sur les clues de St Auban et de la Cerise
- Canyoning sauvage : voir inventaire WWF
- Contacter la fédération des pêcheurs du 06 et les AAPMA concernées par l'Estéron (exemple de la « truite saumonée ») : données sur l'évolution de la faune des rivières

- Analyser et recenser les partenariats avec les propriétaires des berges
- Mesurer le rapport bénéfices/risques des activités de pleine nature pour chaque commune
- Sur Gilette : données sur le tonnage des poubelles récoltées après le passage des « touristes »

■ Pour l'impact des activités agricoles :

- Faire un diagnostic des risques de surpâturage (particulièrement pour les élevages de chevaux)
- Faire un diagnostic des pratiques agricoles (identifier les points noirs)

■ Pour l'impact « Nature » (évolution du territoire) :

- Envisager l'aspect historique : identifier les unités paysagères spécifiques et faire une illustration avec des photos d'hier et d'aujourd'hui
- Utiliser la grille d'analyse du label « rivière sauvage »
- Identifier les projets et étudier les risques (ex : projet de via ferrata entre GARS et MUJOULS : quel impact sur l'environnement ?)

➔ Pour le recueil des données, il est nécessaire de mettre en place un réseau entre tous les partenaires : c'est l'objectif de ce groupe de travail et de cette action.

Atelier 2 : Identification des enjeux

Au cours des échanges des 3 groupes, 3 points principaux sont apparus :

■ **La nécessité de réserver un traitement particulier au Bec de l'Estéron**, objet de plusieurs installations ou projets industriels, faisant partie de l'Opération d'Intérêt Nationale (OIN) de la basse Vallée du Var et faisant l'objet de plusieurs dispositifs de protection (ZNIEFF, Parc départemental, etc.)

■ L'enjeu de préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité

Il existe plusieurs facteurs de risque :

- les stations d'assainissement collectif, qui ne sont pas toutes conformes aux normes et qui ne couvrent pas tout le territoire
- l'assainissement non collectif des habitations, dont 17 % des installations seulement seraient conformes aux normes
- l'épandage des boues d'épuration des stations d'épuration
- les décharges sauvages
- les activités agricoles et pastorales, avec l'utilisation de pesticides et des surpâturages dus à l'élevage de chevaux
- le mode d'exploitation des forêts qui, lorsque des coupes franches sont réalisées, favorisent l'érosion
- l'urbanisme dispersé et la pression foncière, notamment en partie aval, et des aménagements intempestifs, ou des aménagements hydroélectriques
- la pression des loisirs, notamment des activités de pleine nature en certains endroits où la surfréquentation est néfaste pour l'environnement : canyoning (proposition de réglementer de façon plus précise et plus sévère, avec des quotas à instituer), activités de baignade et pique-nique (piétinement des berges et du lit de la rivière, déchets, etc.)
- le réchauffement de l'eau dû à des aménagements ou des prélèvements importants en amont

L'enjeu est bien, outre de préserver la qualité de l'eau pour l'alimentation des nappes et des populations en eau potable, de préserver la faune et la flore aquatiques, ainsi que la ripisylve, qu'il faut non seulement protéger mais entretenir.

■ L'enjeu de la disponibilité de l'eau eu égard aux usages

- Capacité du bassin versant à restituer de l'eau dans l'impluvium
- équilibrage entre la ressource en eau et les usages : eau potable, besoin pour l'agriculture, l'élevage, l'alimentation des nappes, les activités artisanales, etc.
- équilibrage financier entre les efforts faits par le territoire pour préserver la qualité de l'eau et la biodiversité afin de satisfaire les besoins en eau et en loisirs des populations du littoral et les financements venant du littoral pour les besoins en aménagement du territoire du bassin versant : solidarité amont- aval et aval – amont, rémunération des services écosystémiques ou environnementaux
Un exemple : déterminer le coût de la protection et le faire prendre en compte dans la tarification de l'eau.
- Enjeu de l'eau potable et de sa maîtrise sur le territoire, afin de maintenir les sources en état
- Changement climatique : le débit aurait tendance à augmenter, mais avec de gros orages plus importants et un réchauffement de l'eau à l'étiage (ce qui est mauvais pour la truite)
- Passage de la compétence « eau » en 2017 aux intercommunalités

Atelier 3 : Partenariats, quelles synergies avec les projets en cours ou envisagés ?

Cet atelier a permis l'**identification des partenariats manquants ou à renforcer davantage** : les agglomérations, l'ONF, le CRPF, la fédération de pêche 06, les associations locales, les différents services du Conseil général, les acteurs des activités de pleine nature fréquentant l'Estéron, etc.

Leur mobilisation enrichira le travail de diagnostic partagé.

Parmi les projets en cours ou en projet cités :

- Labellisation Rivière sauvage : stage en cours par la Communauté de communes Alpes d'Azur. Les deux démarches sont complémentaires et s'enrichiront mutuellement.
- Labellisation Rivière en bon état : courrier envoyé par l'Agence de l'eau aux gestionnaires et aux communes du bassin versant.
- Etude sur le Canyoning par le WWF, dans le cadre du Projet européen « Save the Alpine Rivers » : la meilleure synergie possible est recherchée. Le WWF se basera sur les résultats de l'expérimentation du Conseil de développement avant de lancer des actions spécifiques.
- Interrogations sur les projets de plans d'eau (Roquestéron)

En conclusion de ce groupe de travail, le Conseil de développement remercie les participants pour leur participation et leur contribution.

Le travail de diagnostic partagé commence et chacun est encouragé à transmettre tous les documents ou contacts pouvant enrichir ce travail.

Contact : maeva.chodorowski@cddpnr06.org - tel : 06 77 42 00 42

Gillette, le 19/03/2015